

MAIRIE DE FAYET
Allée de la Ringarde
12360 FAYET

COMPTE RENDU SE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

Le 11 SEPTEMBRE 2020 à 20H30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

Étaient présent : Madame CAZABONNE Arlette, Monsieur CRETTE Maxime, Madame Fabre Monique, Monsieur IACOVO Adrien, Monsieur NOUVEL Benoît, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur COT Dominique, Monsieur SIMON Daniel, Monsieur OLIVIER Serge.

Absent excusé ayant donné procuration à Monsieur JACQUEMOND Jean-Luc : Madame VRITONE Krystel

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur OLIVIER Serge.

ORDRE DU JOUR

- 1- Délibération coupe d'affouage
- 2- Délibération sur le programme 2020 des coupes de bois dans la forêt de ST Thomas
- 3- Renouvellement des membres des commissions de contrôles des listes électorales
- 4- Délibération sur le choix d'un délégué à la sécurité routière
- 5- Délibération sur le choix d'un délégué pour Aveyron Ingénierie
- 6- Questions diverses

1. Délibération coupe d'affouage

La mairie après concertation avec l'ONF, a retenu 2 sites pour des coupes d'affouages, le premier au col de Vergnes (broute de dos) et le second au-dessus de La Graverie.

Le fonctionnement suivant est proposé, le premier site proposé sera le col de Vergnes et en fonction de la demande cela s'étendra sur La Graverie.

La commune par voie d'affichage va en informer les administrés qui auront 2 mois pour s'inscrire en Mairie. Le marquage du lot sera effectué par la Mairie sous le contrôle de Monsieur Iaccovo Adrien, Monsieur Nouvel Benoît et Monsieur Crette Maxime. Dès lors la coupe devra être terminée sous 2 ans.

➤ **Après délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces coupes et le fonctionnement proposé.**

2. Délibération sur le programme 2020-2021 des coupes de bois dans la forêt de ST Thomas

L'ONF propose 2 coupes sur la forêt en indivision de ST THOMAS Parcelle N°2A et 2B , environ 7 ha au total.

Le fonctionnement reste le même pour les recettes qui sont une fois la part ONF retiré, de 50 % pour Brusque et 50 % pour Fayet. Peu de valeur au final.

➤ **Après délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces coupes.**

3. Renouvellement des membres des commissions de contrôles des listes électorales

Tous les 3 ans doivent être désignés par le conseil municipal des membres pour la commission de contrôle des listes électorales.

La loi ayant évolué le nombre passe de 6 à 3.

Sont proposés

Membre du conseil municipal → Monsieur Simon Daniel

Membre délégué de l'administration → Madame Bousquet Georgette

Membre délégué du tribunal judiciaire → Monsieur Moireau Frédéric

➤ **Après délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.**

4. Délibération sur le choix d'un délégué à la sécurité routière

La commune doit nommer un représentant à la commission de la sécurité routière

Madame Vritone Krystel a fait savoir qu'elle était candidate.

➤ **Après délibération le Conseil Municipal donne à l'unanimité à Madame Vritone Krystel la délégation à la commission de sécurité routière.**

5. Délibération sur le choix d'un délégué pour Aveyron Ingénierie

La commune doit nommer un représentant à la commission d'Aveyron Ingénierie

Monsieur Crette Maxime se porte candidat.

➤ **Après délibération le Conseil Municipal donne à l'unanimité à Monsieur Crette Maxime la délégation à la commission d'Aveyron Ingénierie.**

6. Questions diverses.

Les travaux de raccordements sur la source du Vernhas sont terminés, depuis le vendredi 11 septembre 2020 la commune est entièrement raccordée sur la source du Vernhas.

Le fonctionnement est le suivant, une surveillance automatique 24/24 est en place dès le captage, suivi d'un premier bassin de 7000 litres ou un traitement est effectué, ensuite l'eau court vers Fayet, La Graverie et La Roque pour atteindre chaque bassin qui sont eux aussi sous contrôle automatique permanent du traitement.

Le nettoyage annuel des bassins aura lieu début décembre, provoquant des perturbations sur la distribution de l'eau, des affiches informeront la population.

Nous avons reçu l'arrêté définitif de permis de construire du futur camping, les appels d'offres seront lancés prochainement.

Prochaine réunion PLUI le 30 septembre.

Le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) est de responsabilité intercommunale, encadré par le SCOT (Schéma de cohérence territoriale). Il va encadrer les futurs permis de construire sur notre

commune. Il va aussi restreindre de façon drastique la possibilité d'avoir des zones constructibles durant les 10 prochaines années. La commune et ses administrés ont « encore » leur mot à dire.

Les administrés au travers du registre se trouvant en mairie depuis plus d'un an (publicité communauté de commune et la maire au travers d'une réunion entre conseiller qui aura lieu le 18/09/2020 pour proposer les terrains public ou privé devant rester comme constructible si des projets se présente.

Le parc des Grands Causses a invité Monsieur Le maire pour la présentation de l'opération sur la rénovation de l'éclairage public qui a été faite en 2018-2019
Les boîtes à idées vont être mise en place dès que le fournisseur les recevra, rupture de stock.

L'affichoir se trouvant sur le mur de l'école sera déplacé et trouvera sa place définitive en haut des escaliers qui mène au terrain de tennis. La surface d'affichage retenu est de 4 M sur 1.3m. il sera fixé sur le mur au moyen de pied rond. La couleur sera celle des rampes devant la mairie.

La mairie est en train de finaliser avec le trésor public la possibilité de régler vos factures, impôts etc... en ligne directement sur le site du trésor public.

Monsieur Le Maire demande la création d'une équipe projet pour le bâtiment de rangement à réaliser à Fayet, pour la partie mairie c'est Monsieur Iaccovo Adrien, Monsieur Nouvel Benoît et Monsieur Crette Maxime qui seront en charge du projet.
Ce bâtiment ayant pour destination un regroupement du matériel des associations de Fayet, il en va de soi qu'ils travailleront en relation avec ces dernières.
Le but est de définir le bâtiment, faire les plans afin de poser un P.C.

Plusieurs réclamations ont été reçues par courrier

- Pb de stationnement à La Graverie Haute → Mr le Maire va voir pour régler le pb
- Pb cage oiseau, étendoir à linge, palette etc... en bordure de RD902 dans FAYET → Mr le Maire va voir pour régler le pb
- Pb de visuel sur maison neuve à Fayet → le permis a été accordé, la personne à l'origine du courrier a saisi les services de l'état, affaire à suivre.
- Pb rue de la Calade → il nous a été signalé que lorsqu'un véhicule l'empruntait, cela dégradait la bordure en ciment contre une maison d'où le stationnement de part et d'autre des propriétaires de cette dite maison. → Nous irons constater le pb, quoiqu'il en soit un rappel va être signifié indiquant qu'à aucun moment une rue ne peut être obstruée d'autant plus qu'une question de sécurité des personnes peut se poser.
- Pb de stationnement impasse du petit porche à La Roque → Mr le Maire va contacter le voisinage pour ne plus avoir ce problème l'été prochain.

Tous les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la réunion à 22H15.